L'ARNAQUE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL FRANCAIS

Pierre BONN pbvdc@free.fr juin 2006

1-DIRE QU'A CAUSE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE, IL FAUT FAIRE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL[1] EST UNE IMPOSTURE POLITIQUE

« La France s'est engagée … »

La directive européenne (2001) pour passer de 15 à 21% la part de renouvelable dans l'électricité est une directive « **sans contrainte ni pénalité** » et le représentant français a déclaré à l'époque que la France ne changerait pas sa position quelque soit le bilan de cette directive à faire en 2004. Ce bilan a eu lieu et la Commission européenne ne s'est fendu que de quelques banalités. Quand l'ADEME avec des trémolos dans la voix dit « oui, mais c'est la parole de la France !!! », on la renvoie à l'attitude de la France vis-à-vis des directives sur le déficit et sur la chasse, directives elles, avec contraintes et pénalité. Le couplet patriotard est d'autant plus odieux que proféré au colloque éolien de l'ADEME (déc.2004) où l'on a traité les parlementaires de « faux-culs » et que, l'ADEME, complètement inféodé à l'EWEA[2], et les promoteurs se battent pour importer et n'utiliser que des machines danoises, allemandes, etc. qui pèsent (déjà) lourd dans le déficit de la balance commerciale française. Ces machines serviront à fabriquer une électricité très chère qu'on revendra en partie à bas prix à nos tous voisins.
Cette directive n'a jamais parlé d'éolien et c'est Y.Cochet, l'ADEME et le SER (syndicat des énergies renouvelables : AREVA, SHELL, BRITISH PETROLEUM, TOTAL, EDF, …) qui, de façon unilatérale, ont décidé en 2001, que cela représenterait 35 TWh par an en 2010 soit 14000 MW éoliens installés.

2-L'EOLIEN INDUSTRIEL EN FRANCE NE DIMINUE PAS LES EMISSIONS DE GES

Les gaz à effet de serre (GES) sont : le gaz carbonique CO2, le méthane CH4, l'oxyde d'azote N2O, les hydrofluorures de carbone HFC, les perfluorures de carbone PFC, l'hexafluorure de soufre SF6. Ils peuvent tous être ramenés en équivalent CO2. On parle alors de Pouvoir Réchauffant Global ou PRG. Le gaz carbonique représente la majeure partie, soit 70% du PRG produit en France en 2002.

En 2002 le PRG total français se décompose par source de la façon suivante (source CITEPA) :

Agriculture/sylviculture	27%
Transport routier	21%
Industries manufacturières	20%
Résidentiel/tertiaire	19%
Transformation d'énergie (hors production d'électricité)	6 %
Production d'électricité	5%
Autres transports	1%
Autres sources	1%

On voit donc que L'EOLIEN INDUSTRIEL (QUEL QUE SOIT SON VOLUME) EST ABSOLUMENT SANS AUCUN EFFET SUR 95% DES EMISSION DE GES ! (et encore, dans la production d'électricité on devrait enlever les GES produit par les centrales utilisant l'incinération des déchets sur lequel l'éolien industriel ne peut également rien faire). Le thermique restant est utilisé pour la régulation des variations de la demande et ne peut en aucun cas être remplacé par de l'éolien industriel essentiellement INTERMITTENT. Donc L'EOLIEN INDUSTRIEL NE PEUT ABSOLUMENT PAS REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ! Ceux qui prétendent le contraire sont mal informés ou malhonnêtes.

Même en bloquant notre production d'électricité au niveau fin 2003, on couvre encore largement la consommation jusqu'en 2010. La consommation d'électricité en France en 2003 se montait à 413 TWh (source : « L'énergie en France – chiffres clés » Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - édition 2004 p.23). En prenant le chiffre donné par RTE de 1,4% d'augmentation annuelle de la consommation, on arrive fin 2010 à 455,2 TWh. Or la production 2003 se monte à 490,8 TWh, soit un excédant de 35,6 TWh. En 2003, le solde exportation

[1] L'éolien industriel veut alimenter le réseau et s'oppose à l'éolien en autoconsommation
[2] European Wind Energy Association

moins importation se monte à 66 TWh (op. cité p.22). Il suffit donc de diviser en gros nos exportations 2003 par 2 pour couvrir notre demande 2010 et cela sans éolien industriel intermittent, coûteux et nuisible.

L'augmentation de la demande jusqu'en 2010 absorbe largement l'électricité que pourrait produire 10 à 14 GW éoliens installés et cet éolien n'aura servi à rien. 14 GW à 25% du temps soit pendant 2190 heures/an produisent 30,7 TWh (et 10 GW, 21,9 TWh) Or l'augmentation de la demande (toujours avec le chiffre de 1,4% par an de RTE) nous donne 455,2 TWh en 2010 soit une augmentation de 455,2 – 413 = 42,2 TWh. C'est largement plus que ce que produirait 14 GW éoliens et tous cet éolien n'aurait servi à rien.

Nous exportons 15 à 20% de notre production d'électricité. La moitié de nos exportations 2003 suffira à couvrir l'augmentation de la demande jusqu'en 2010 et cela sans éolien nuisible et coûteux

3-L'EOLIEN INDUSTRIEL CONTRIBUE A L'ACCROISSEMENT DES EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

On l'a vu, le thermique est utilisé pour réguler les variations de la demande et si on installe de l'éolien essentiellement intermittent et variable, on ajoute les variations de la production éolienne aux variations de la demande et c'est avec encore plus de thermique qu'il faudra le réguler.

L'éolien industriel ne produit l'équivalent à capacité maximale que pendant 1927 heures par an[3] en moyenne en France, soit un taux de charge de 22%[4] et il doit être régulé par du thermique le reste du temps. Pour chaque MW éolien il faut 1 MW thermique marchant plus de 3 fois autant (ce serait 3 fois exactement avec 25%) et le CO2 économisé par l'éolien est produit plus de 3 fois par le thermique qui sert à le réguler. Or le thermique à flamme a produit 25 TWh en 2003 et pour réguler 10 à 14 GW d'éolien industriel il faudra multiplier ce parc de thermique à flamme par un facteur d'au moins **4**. En conséquence, l'éolien industriel contribue à l'accroissement du thermique, donc des émissions de GES et cela d'autant plus que l'on en installe.

On devrait donc voir avec l'augmentation de la puissance éolienne installée, une augmentation des capacités thermiques. Cela est annoncé dans le n°35 de la revue « **Vivre EDF** » de novembre 2005 :
« *Relance de la production thermique. EDF poursuit la modernisation de son parc de production thermique en remettant en service quatre tranches fuel (deux à Porcheville, une à Cordemais et une à Aramon) d'une puissance totale de 2600 MW. Des turbines à combustion (500 MW au total) seront construites, pour une partie peut-être en Bretagne dans le cadre de la sécurisation du grand Ouest. Enfin, quatre site verront leur centrale à charbon modernisées : Cordemais, Le Havre, Blénod et La Maxe.* »
Dans les « **Les Echos** » du 12-12-05 : « *Siemens va construire pour Poweo la première centrale à gaz française. … La première centrale à gaz de l'Hexagone va voir le jour près de Maubeuge. Elle devrait entrer en service en 2008. …* »
Dans « **Le Monde** » du 27 janvier 2006 : « *Suez et GDF vont construire ensemble deux centrales. Suez et GEF ont annoncé, jeudi 26 janvier, un « partenariat industriel » pour la construction et l'exploitation en commun, dans la zone de Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône), de deux centrales au gaz d'une capacité de 420 MW, elles doivent entrer en service en 2008 et 2009.* »
Avec plus de 15% de notre production exportée, ce n'est pas à cause de l'augmentation de la demande (comme le clame l'ADEME[5]) que cette importante capacité thermique est installée, mais bel et bien pour pouvoir réguler l'éolien industriel. Un autre exemple de l'honnêteté intellectuelle de l'ADEME est l'explication donnée à FR3 Normandie par E.Lebrun, chargé de mission à l'ADEME Hte Normandie : « En 2007-2008, s'il n'y a pas assez d'éoliennes, il faudra des centrales thermiques … » (!)

Plus personne ne conteste le fait que l'éolien industriel contribue directement à augmenter les émissions de GES, que ce soit le Comité des Sages du débat national sur l'énergie de 2003[6] ou la CRE dans son rapport de 2001[7] ou encore Anne Lauvergeon présidente du directoire d'AREVA dans le n°117 de « DEFENSE »[8]. En fait tout les gens qui ont eu à dépasser la vision infantile de l'éolien industriel sont totalement conscients que l'éolien industriel contribue automatiquement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre :

- le lobby éolien, le SER et A.Antolini le savent mais cela passe après les montagnes de profit qu'ils escomptent.

[3] Voir Jancovici www.manicore.com
[4] « Le taux varie de 30% à 60% » JL Bal N° 2 de l'ADEME dans un dépliant publicitaire de l'ADEME qui célèbre l'éolien industriel
[5] JL Bal dans « le téléphone sonne » sur France Inter fin 2005
[6] Voir le document « GES » sur www.ventdecolere.org
[7] Sur www.ventdecolere.org
[8] Voir le document « GES » sur www.ventdecolere.org

- Les banques (Sté générale, Caisse d'épargne, …) le savent mais là aussi seul le profit compte
- L'ADEME, M.Papalardo, JL.Bal, la LPO, les CAUE, l'ancien ministre de l'environnement Y.Cochet, de nombreux « écologistes / verts », le savent mais seul compte l'espoir fou et délirant de « sortir du nucléaire » par l'éolien industriel, même s'il faut le payer par des quantités gigantesques de CO2.

Même au Danemark (sans nucléaire ni hydraulique) qui tire 17% de son électricité de l'éolien industriel, ils n'arrivent pas à baisser les émissions de gaz à effet de serre (voit le rapport Mason sur www.ventdecolere.org). En Allemagne, 16000 MW éoliens installés sont un désastre écologique total sans réduction des émissions de GES (long article du SPIEGEL 20-03-04 traduit sur www.ventdecolere.org). Cela n'empêche pas l'ADEME et les promoteurs de pleurer sur le « retard » éolien de la France vis-à-vis de l'Allemagne. On trouvera un exposé plus complet dans le document « GES » sur le site de vent de Colère !

4-L'EOLIEN INDUSTRIEL COUTE EXTREMEMENT CHER A LA COLLECTIVITE

Le surcoût par rapport au nucléaire

On a vu (§ 1) qu'en 2001, Cochet, le SER et l'ADEME escomptaient 14000 MW installés en 2010. La résistance des français aux prédateurs éoliens fait que cet objectif a peu de chance d'être atteint et le lobby éolien table maintenant sur 10000 MW (ou 10 GW) pour 2010.

Les coûts de l'éolien industriel ont été soigneusement calculés par la CRE[9] en tenant compte *« de la somme des coûts évités, de la valeur des émissions de CO2 évitées, et des estimations des externalités liées à la qualité de l'air »*[10] et du prix prévu par l'arrêté tarifaire du 8 juin 2001 (dit arrêté Pierret-Cochet). Le surcoût de l'éolien a été calculé d'une part par rapport au coût de production du cycle combiné gaz (CCG) et (d'autre part par rapport au nucléaire (coût de démantèlement inclus). Le calcul a été fait pour 5000 MW installés en 2010 et pour 12000 MW installés en 2010. Le surcoût cumulé de l'éolien industriel sur la période 2003-2026 est le suivant[11] :

2003 - 2026	5000 MW Référence gaz	5000 MW Référence nucléaire	12000 MW Référence gaz	12000 MW Référence nucléaire
Surcoût cumulé en milliards d'euros	7	11	17	26

Comme cela est proportionnel, **pour 10000 MW cela donne 22 milliards d'euros par rapport au nucléaire** *« si l'on retient comme c'est préférable, la référence au coût de production du kWh nucléaire, puisque le parc électronucléaire dominera la production d'électricité au moins pour les 15 années qui viennent »*[12]

Le coût de l'extension nécessaire du réseau

Dès la parution de l'arrêté tarifaire Pierret-Cochet, les promoteurs de tout poil ayant rapidement calculé les profits incroyables qu'allait générer l'éolien industriel, se sont rué pour réserver le plus possible de sites si possible parmi les plus ventés (voir la citation du rapport de la CRE dans le chapitre 5 suivant) : au début de novembre 2001 (4 mois après la parution de l'arrêté Pierret-Cochet), RTE[13] enregistrait 13000 MW de demande de raccordement. « *Connaissant la répartition géographique de ces demandes, RTE a pu estimer une évaluation des coûts de développement du réseau de transport et de distribution qu'il faudrait mener à bien pour assurer l'évacuation du courant produit* » Ce coût s'élève à 3,35 milliards d'euros pour 13000 MW, soit **2,6 milliards d'euros pour 10000 MW éoliens**.

Le coût des centrales thermiques nécessaires à la régulation (dites centrales de « réglages »)

Ce coût est plus difficile à évaluer. En effet une partie ne sera que d'anciennes centrales rénovées et remises en services, une autre partie pourra être des turbines à gaz ou même des centrales au charbon sur lit fluidisé (moins polluantes mais plus chères), etc … Après discussion avec un spécialiste de l'Uniden et avec des ingénieurs EDF, on peut évaluer en restant très prudent ce coût à **1,2 milliard d'euros pour 10000 MW éoliens**.

Soit **au tota**l 25,8 milliards d'euro pour 10GW éoliens installés.

[9] Commission de Régulation de l'Energie (JO du 22 juin 2001, p.9889)
[10] Birraux-Le Déaut « L'état actuel et les perspectives techniques des énergies renouvelables » p.174
[11] Birraux-Le Déaut p.175 et suivantes.
[12] Birraux-Le Déaut p.176 et suivantes.
[13] Réseau de Transport de l'Electricité

Tout cela c'est sans compter les importations de combustible fossile pour les centrales de réglage, l'augmentation du coût du pétrole et du gaz, le coût des tonnes de CO2 produites pour la régulation, la perte de valeur des habitations des riverains, les 2/3 de la taxe professionnelle payée par le contribuable, les subventions, les prêts à taux zéro du FIDEME, les prêts de l'ANVAR, la production après la 15ème année, etc. On pourrait même rajouter le coût de l'énergie renouvelable perdu à cause de l'argent gaspillé dans l'éolien industriel et qui aurait été investi dans le solaire, la géothermie, etc… De plus, tous nos voisins qui importent plus de 15% de notre production, ne payent aucune CSPE sur la part éolienne de cette consommation, cela se reportant sur les autres consommateurs nationaux.

Certes, en 2001, on pouvait croire que l'arrivé d'une autre majorité mettrait un frein au système coûteux et anti-écologiques du couple Cochet-Jospin, que le surcoût de l'éolien serait supporté par EDF à qui on ne permettrait pas de répercuter la totalité sur les prix de vente, que l'encaissement des profits dans les dernières années 2018-2023 paraissait moins assuré, que l'actualisation des profits futurs représente des montants présents moindres, ou même que le simple bon sens et la raison allait stopper net cette stupidité écologico-financière ou au moins installer des puissances beaucoup moins grandes. On avait donc tendance à minorer les coûts. Mais en 2006, nous savons que la marche vers les 10000 MW est entamée et qu'il faut compter sur **un coût total minimum de l'ordre de 26 milliards d'euros pour 10 GW**. Soit environ 2,6 millions par MW installé

Ce montant est payé par les consommateurs d'électricité c à d. la collectivité française à travers la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité, prévue à l'origine pour les ménages en précarité) qui apparaît sur chaque facture d'électricité. Cela représente couramment jusqu'à 80 euros par foyer et par an presque exclusivement pour l'éolien et va augmenter chaque année si le prix de vente de l'électricité reste constant[14]. On notera que les industries grosses consommatrices d'électricité (après une action au Conseil d'Etat) ne payent qu'une CSPE plafonnée, le report se faisant sur les autres consommateurs. Ces surcoûts sont cachés au consommateur : la plupart des français qui lisent ce texte, ne savent pas qu'ils payent déjà l'éolien industriel sans que l'on ait demandé leur avis.

La CRE (citée par Birraux-Le Déaut) *« considère que le tarif proposé entraîne des rentes indues aux producteurs éoliens qui se traduiront par une augmentation significative des prix de l'électricité en France, et représente un moyen exagérément coûteux pour la collectivité d'atteindre l'objectif de développement de la filière que s'est fixé le gouvernement* [Jospin]. *Elle émet en conséquence un avis défavorable sur ce projet d'arrêté* [Pierret-Cochet] ». En 2001, la CSPE n'avait pas été inventée et les surcoût du MWh éolien ne pouvait (ce qui revient au même) être compensé que par une hausse des tarifs.

5-L'EOLIEN INDUSTRIEL ENRICHIT OUTRAGEUSEMENT LES PROMOTEURS PRIVES

En 2001, le ministre Cochet a empêché la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) de sortir son rapport sur l'éolien industriel avant que l'arrêté sur le prix de rachat soit signé. Ce rapport nous dit : ***« le tarif proposé se situe très au-dessus de toutes les estimations raisonnables des coûts de revient de la filière éolienne. Le développement de la spéculation liée aux réservations de sites depuis l'annonce de ce tarif est d'ailleurs révélateur de rentabilités tout à fait excessives : plus de 20% après impôts, garantis sur 15 ans*** *[par l'Etat]*, ***même pour des sites moyennement ventés »***[15]

Cette rentabilité est encore très largement accrue si l'on prend en compte :
- les revenus générés après la 15ème année.
- la diminution du prix de revient de la filière éolienne dû au progrès technique sur les machines (diminution hautement revendiquée par A.Antolini [Le Monde 07/11/2002] et par d'autres promoteurs qui annoncent même passer prochainement en dessous du coût de la filière du cycle combiné à gaz [colloque de Metz du 12/02/2993 et « le téléphone sonne » France-Inter le 9/5/2003]). Si on augmente la longueur de pale de 10%, l'énergie produite augmente de 20%. Si avec une nacelle plus haute on a 10% de vent en plus cela donne 30% d'énergie en plus[16].
- la minimisation volontaire de la production dans les premières années pour profiter d'un meilleur prix les 10 années suivantes : 1 kWh non produit la 5ème année est ainsi un investissement pouvant rapporter jusqu'à 22% par an pendant 10 ans (rapport de la CRE). De l'année 6 à l'année 15, le prix est celui du taux de fonctionnement des années 1 à 5. Ceci explique que sur beaucoup de centrales éoliennes, on voit toujours une ou deux machines à l'arrêt pendant les premières années.
- la recherche de la proximité de sous stations EDF, quitte à se trouver à proximité des habitations pour économiser sur les lignes raccordement obligatoirement souterraines.

[14] L'augmentation du coût peut se faire sur la CSPE ou directement sur les tarifs.
[15] Rapport de la CRE (sur www.ventdecolère.org)
[16] La puissance P d'une éolienne de pale R dans un vent de vitesse V est (Betz) $P = k R^2 V^3$. D'où $dP/P = 2\, dR/R = 3\, dV/V$

- les subventions et prêts de toutes origines (conseils généraux et régionaux, ADEME, etc …), aides de l'ANVAR, prêts bonifiés, prêts du FIDEME (ADEME), prêts mezzanines, … Les banques prêtent à 12% ; il suffit, pour démarrer, de réunir 10% du capital nécessaire et on peut emprunter tout le reste.
- etc.

On se situerait actuellement plus au delà de 30% que de 20%. Dans « Le Monde » du 24 juin 2005, les députés parlent même d'un taux de 50% « qui s'apparente à l'usure » ! De telles rentabilité expliquent la ruée sans frein ni mesure des promoteurs qui n'ont qu'un seul but : **investir le plus vite possible et le plus d'argent possible (et sus aux opposants)**.

On peut calculer grossièrement le chiffre d'affaire de l'éolien industriel en France. Nous prendrons 1900 heures par an au lieu de 1927 (22%) ou 2190 (25%) et nous supposerons que les machines durent 20 ans. Pour 10000 MW :

- années 1 à 15 : 1900 h/an x 10000 MW x 83,8 €/MWh x 15 ans = 23883 millions d'euro
- années 16 à 20 : 1900 h/an x 10000 MW x 44,2 €/MWh x 5 ans = 4199 millions d'euro
- Total = 28 082 millions soit 2,8 million /MW
- Il était prévu une baisse de 10% du prix de rachat après 1500 MW. Le lobby éolien vient d'obtenir (juin 2006) la suppression de cette baisse
- On supposera que les 3,3% de baisse annuelle pour cause de progrès technique sont effectivement compensés par ce progrès – en fait, plus à notre avis quand on voit l'accroissement de la longueur de pale et de la hauteur de la nacelle – les prochaines générations culmineront à 240 m de hauteur en bout de pale.

Une machine coûte environ 1 million d'euro le MW et on évalue à 30% environ les frais annexes (dépend de la taille de la centrale de la puissance de chaque machine, etc.). Cela donne un profit brut d'environ 2,8 – 1,3 = 2,5 millions d'euros par MW installé. **L'ordre de grandeur du profit est de 2,5 millions d'euros par MW installé.**

Août 2002. Un promoteur allemand lève 15 millions d'euros pour investir en France.

La France est devenu un far West où les prédateurs éoliens de tout acabit se disputent les sites, massacrent les paysages, accablent les populations de nuisances insupportables (populations qui doivent en plus payer pour cela), pratiquent une politique de style colonial où l'on donne des verroteries aux chefs de tribus pour pouvoir piller les richesses naturelles – tout cela avec le soutien actif des khmers verts qui croient remplacer le nucléaire par l'éolien et le soutien d'hommes politiques qui se parent d'une aura écologique croyant en cela flatter l'électorat. Ceci amène les promoteurs à utiliser des méthodes de voyous : mensonge, intimidation, secret, etc… tel SIIF-énergie[17] (EDF-énergie nouvelle) qui paye le FLNC pour « acheter sa tranquillité » et qui a plusieurs personnes mises en examen ou Total qui utilise les paradis fiscaux (voir en fin de document). SIIF a construit la centrale de La Serre d'Oupia mais ne pouvait pas la raccorder au réseau sans passer par le territoire de la commune de Mailhac dont le maire M.Schivardi avait pris un arrêté interdisant le passage sur la commune. Une fin d'après midi des Bulldozers sont venus casser la route, le raccordement a été effectué et le tout rebouché. Le temps que le maire et les gendarmes arrivent, tout était fait et le maire n'a pu que porter plainte. A l'étranger, on nous parle de corruption, blanchiment d'argent sale et financement de campagne électorale. Pourquoi en serait-il autrement en France ?

D'ailleurs, le fait que les fonds des paradis fiscaux viennent tout à fait légalement s'investir dans l'éolien français est un signe qui ne trompe pas. De même sont là, les fonds de pension américains qui ont reniflé la bonne aubaine. Il y cependant quelques fonds « éthiques » qui ont compris l'arnaque et refusent de marcher dans la combine.

6- LES PROMOTEURS VOUDRAIENT DES PROFITS ENCORE PLUS ELEVES !

Le SER (syndicat des énergies renouvelables) a fait faire par le Boston Consulting Group (BCG) une étude[18] intitulée « Donner un nouveau souffle à l'éolien terrestre – Développement de l'éolien terrestre en France » et longuement exploitée au colloque de Caen. Cette étude n'est qu'une longue litanie des freins que le SER veut faire sauter pour gagner encore beaucoup plus d'argent :
- faire disparaître la dégressivité du prix Cochet de rachat du kWh avec le temps
- faire sauter la limite des 12 MW par site (obtenu récemment en août 2005)
- ne pas utiliser la procédure d'appel d'offre (parce qu'entre autres cela favoriserait la corruption [!])

[17] Dont le patron est A.Antolini président du Syndicat des Energies Renouvelables
[18] Commentée sur www.ventdecolere.org

- obliger RTE à faire payer les raccordements beaucoup moins chers
- donner la priorité des raccordements à l'éolien industriel
- rendre RTE responsables d'objectifs chiffrés en matière de raccordement
- rendre les préfets responsables d'objectifs chiffrés en matière de raccordement
- supprimer l'enquête publique
- faire payer par le gouvernement des campagnes de marketing pour l'éolien industriel
- etc…

Et au colloque éolien de l'ADEME à Caen, dans la foulée, **les députés se sont fait traiter de « faux-culs »** soit disant parce qu'ils disent qu'ils veulent de l'éolien industriel et ne feraient rien pour cela.

7-L'EOLIEN INDUSTRIEL FREINE LA CROISSANCE ET DEGRADE GRAVEMENT LA BALANCE DES PAYEMENTS

Jeumont s'est lancé dans la fabrication de machines de 1 MW et plus et c'est un échec (bruit énorme et bris de pales). Il serait très fortement question d'arrêter cette production dont les promoteurs ne veulent plus. Vergnet fait des machines qui marchent bien mais d'une puissance insuffisante (moins d'un MW). On est donc condamnés à utiliser exclusivement des machines importées. Pour 10000 à 14000 MW à 1 million d'euros environ le MW, cela donne une idée de l'ordre de grandeur de l'impact destructeur sur la balance des paiements. L'ADEME veut installer 25000 MW éoliens qui pénaliseront la balance des paiements et le déficit de 25 milliards d'euros !

Le plus beau : l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est réexportée en partie à un prix extrêmement bas à tous nos voisins. Cela fait qu'on achète aux allemands, danois et espagnols des aérogénérateurs très coûteux pour produire en France une énergie très chère qu'on leur exporte à bas prix et sans CSPE (sans compter pour l'Espagne la ligne THT qui servira à cette exportation !). C'est vraiment une stratégie « perdant – perdant » (voir le rapport BURETTE).

Ces capitaux absorbés par l'éolien industriel manqueront pour le solaire thermique, l'habitat bioclimatique, les pompes à chaleurs, la géothermie industrielle, les économies d'énergies, les hydroliennes… Toutes ces activités utiliseraient les sociétés industrielles et les PME françaises. De plus, la suppression de la CSPE donnerait un coup de pouce à la croissance.

8-L'EOLIEN INDUSTRIEL NE CREE AUCUN EMPLOI PERMANENT

Le trust nucléaire AREVA fabrique dans sa filiale JEUMONT des machines qui malheureusement font un boucan du diable et perdent régulièrement leurs pales. Conséquence : les promoteurs n'en veulent plus. Les quelques emplois industriels qui existaient en France disparaissent au profit de l'étranger. AREVA vient de racheter 21% du constructeur allemand REPOWER de Hambourg.

Les promoteurs, A.Antolini en tête (et l'ADEME), donnent avec complaisance des chiffres ahurissants concernant l'emploi que l'éolien industriel est censé apporter en France (au moins 60 000 !). On sait maintenant après l'implantation de plus de 400 MW éoliens fin 2005 en France que **l'éolien industriel ne crée aucun emploi permanent.**

Par emploi permanent on entend des emplois qui continuent d'exister quand les éoliennes sont montées et tournent. Par exemple l'ouvrier qui coule le socle en béton ou les monteurs de machines sont des emplois qui disparaissent une fois les éoliennes montées. Il arrive cependant assez souvent que l'équipe de monteurs soit des ouvriers étrangers qui alors travaillent en permanence pour la société toujours étrangère qui

Ouest-France Bretagne, mardi 1 novembre 2005, p. 8
Révision complète des géants à pale après leur m Morbihan;
Pontivy ise en service cet été.
Éoliennes : on a serré les boulons !
Vendredi était leur cinquième jour de travail sur le site éolien de Kerlaizan. Les techniciens de **Repower** ont achevé la révision des six géants à pales construits par l'entreprise allemande.
« Après la mise en service progressive durant l'été, chaque machine doit faire l'objet d'une révision complète qui dure cinq jours. Les connections électriques sont vérifiées une à une, chaque boulon est resserré et toutes les liaisons informatiques qui contrôlent le fonctionnement des éoliennes sont testées », explique Tom Smulders, responsable du site éolien.
Pour se rendre dans la nacelle située à 80 mètres de hauteur (ce qui correspond environ à un immeuble de 35 étages), les techniciens doivent gravir une échelle en utilisant un impressionnant matériel d'alpiniste qui assure leur sécurité (étriers, mousquetons). Pour monter les outils, ils utilisent un treuil extérieur. *« Pour des questions de sécurité, les techniciens ne transportent aucun matériel avec eux, une clef à molette qui tombe peut devenir meurtrière »*, précise Tom Smulders. Des écrans de contrôle indiquent l'orientation de l'éolienne, la vitesse de rotation des pales, la force du vent ainsi que la production d'électricité en temps réel. *« Aujourd'hui avec un vent de 30 km/h, la production est de 1 300 kW, ce qui est proche de la capacité maximale de la machine qui est de 1 500 kW »*. Chaque éolienne est suivie à distance par un centre de contrôle situé en Allemagne qui analyse 24 heures sur 24 le fonctionnement du site. Des visites d'entretien auront lieu tous les six mois pendant deux jours pour chaque machine.

construit les éoliennes. Pratiquement chaque fois que l'on a voulu discuter avec ces travailleurs, on s'est aperçu que c'était des gens ne parlant pas français. Cela confirme la règle en vigueur dans l'industrie éolienne : chaque MW vendu c'est un emploi de plus chez le constructeur de machines. Les seules machines que l'on implante en France sont étrangères.

« Mais la surveillance et la maintenance ? » me direz vous. La surveillance se fait à distance, en général depuis l'usine de construction, par un opérateur qui surveille une batterie d'écrans répertoriant périodiquement en temps réel, les paramètres de marche des machines avec alarme automatique, etc.

Dès qu'un problème est détecté, une intervention d'une équipe de maintenance est planifiée. Les équipes sont détachées d'un groupe de spécialistes de la maintenance et sont envoyées dans toute l'Europe là où leur intervention est nécessaire. La planification est optimisée car tout le personnel de maintenance est sur place et est en formation quand on ne les envoie pas réparer.

Certes, on pourra objecter que les promoteurs et les cabinets entremetteurs embauchent du personnel qui si l'installation de l'éolien français subsiste plusieurs années, les emplois correspondants dureront le même temps. Mais il s'agit d'un nombre très limité d'emplois et seulement pour un nombre limité d'années et de très loin inférieurs aux chiffres fantaisistes annoncés.

Fin 2003 au moins 100 MW éoliens tournaient dans l'Aude avec ZERO emploi permanent.

9-L'EOLIEN INDUSTRIEL, C'EST LE SACCAGE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET HISTORIQUE ET LA MORT DU TOURISME VERT

L'éolien industriel est un saccage du patrimoine paysager et historique. Des paysagistes à la botte vous expliquent « qu'il faut partager le paysage avec un éolien industriel qui sera là de toute façon » (!) Alors sans vergogne on met des centrales dans les paysages les plus magnifiques et dans des sites historiques emblématiques : Pont d'Avignon, abbayes cistercienne de Fontfroide, abbaye cistercienne de Villelongue, champ de bataille d'Azincourt, Cap Corse, Avignonet Lauragais, Saint Félix Lauragais, etc. Le touriste des plages littorales est révulsé par les projets marins près des côtes. Mais il existe surtout un tourisme **en forte progression**, le tourisme vert, tourisme de terroir qui se nourrit de paysages, de « pays », de monuments (églises, abbayes, châteaux, …) et de gastronomie locale. Les infrastructures correspondantes sont en règle générale très sous équipées. Les gîtes ruraux, tables et chambres d'hôtes refusent du monde. Dans beaucoup de régions, les acteurs sont assis sur une mine d'or. L'éolien industriel va totalement « sinistrer » cette ressource aux potentialités réelles et prometteuses de revenus et d'emplois allant très au delà de la taxe professionnelle de l'éolien (dont 2/3 est payé par le contribuable). C'est un véritable suicide économique que commet alors l'élu qui accepte l'éolien industriel. Combien d'années faudra-t-il après coup pour rattraper et compenser les dommages causés à la première destination touristique au monde ?
Pour l'ADEME, l'éolien industriel va être la source d'un tourisme industriel. L'expérience sur les sites existants, montre qu'après un succès de curiosité de quelques mois, c'est l'indifférence ou la fuite (qui augmente avec la prolifération des centrales).
Pour les promoteurs et l'ADEME, l'article R111.21 du code de l'urbanisme n'a aucune valeur.
L'énorme tribut payé par l'avifaune (et les chiroptères) est nié par les dirigeants de la LPO (de plus antinucléaires fanatiques) pour qui les expertises faites pour les promoteurs sont une véritable manne leur permettant de s'entourer de nombreux permanents mais portant de sérieux doutes sur leur objectivité.

10-L'EOLIEN INDUSTRIEL EST NUISIBLE CAR TOUJOURS TROP PRES DES HABITATIONS

Pour l'ADEME : « à 400 m (où même quelque fois 200 m) on entend plus rien ! » Or l'expérience sur le terrain montre que le son s'entend jusque dans certains cas à plus de 1500 m et que les infrasons se ressentent à beaucoup plus grande distance, provoquant maux de tête, dépressions, insomnies, etc. Ces derniers symptômes ne se décèlent évidemment pas lors d'une simple visite sur le site d'une centrale (voir « santé et éolien industriel » sur le site web www.ventdecolere.org). Que le lecteur se rende par exemple à **Plougras** en Bretagne et interroge les riverains (enfin, ceux qui n'ont pas encore fui). Lorsque que pendant le colloque de Caen, un riverain de la centrale de Sortosville est venu se plaindre qu'il ne dormait que quand le vent était dans une certaine direction, le promoteur a reconnu que cela arrivait mais pas très souvent et qu'on lui payerait des doubles vitrages (!).

Les nuisances sonores et infra sonores sont patentes sur de nombreux sites (Plougras, St Crépin, Avignonet, Pic du Merdelou, mont Tauch, Serre d'Oupia, Sallèle-Limousis, etc.

Il serait facile aux DDASS de faire des mesures sur des sites existants ou même s'ils manquent de temps et d'argent de faire une enquête auprès des riverains. Mais non, ils se contentent des données des promoteurs et des constructeurs de machine sans même s'assurer si ces machines respectent des normes européennes ou françaises. (Seule la DDASS du 17 a fait des mesures confirmant les nuisances et le dépassement des niveaux réglementaires)

L'ADEME nie également la baisse de valeur des habitations des riverains. Faites le sondage suivant : « vous disposez d'un capital pour vous faire construire une maison pour y passer votre retraite, allez vous vous mettre à proximité d'une centrale éolienne ? » Les résultats de ce sondage vous prouveront l'existence de ce dommage important qui n'est jamais remboursé.

Dans le Land de Nord Rhein Westfalen une distance minimale de 1500 m a été adoptée par les autorité pour contrer les nuisances résultant de la proximité. Pas de machine à moins de 2 miles (3220 m) des habitations dans le comté de Riverside en Californie.

11-LES PROMOTEURS ET L'ADEME NE VEULENT SURTOUT PAS DE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS

Pendant le colloque de Caen, l'ADEME et les promoteurs n'avaient que le mot de concertation à la bouche. En fait ils ont compris que dans un projet éolien il n'y a que 2 pierres d'achoppement : le maire et le préfet. Sur le terrain on se rend compte de la pression formidable exercée sur le maire par l'ADEME (et ses satellites) d'abord et les promoteurs ensuite. « La France s'est engagée… », Kyoto, il faut sauver la France des vilains émirs, des GES, des déchets radioactifs, on est retard par rapport à l'Allemagne, c'est « tendance », c'est le progrès, un monde propre pour vos enfants, c'est l'énergie du futur, il n'y a pas de nuisances du tout, on vous emmène voir une centrale,… Le promoteur reprend la même chose avec en plus : on fait des simulations de TP sur nos ordinateurs, il y aura des « mesures compensatoires » (de quoi ?), vous allez devenir un centre de tourisme industriel, pourquoi pas faire un musée de l'éolien, c'est la gloire et la richesse assurée pour le village, … L'idéal c'est quand le projet peut être initié par les échelons supérieurs, SCOT ou communauté de communes ce qui entraîne une bien moindre réticence des maires.

Vis à vis de la population ? « il vaut mieux rester discret… problèmes de jalousie des villages voisins, … dire que ce n'est qu'une étude et que cela n'engage à rien, etc. » A la limite une minuscule remarque dans un compte rendu du conseil municipal ou comme à Saint Crépin, le maire fait jurer le secret au conseil municipal (articles de la presse locale).
Résultat : quand les machines sont là avec leur cortège de nuisances, un sentiment de révolte légitime se fait dans la population.

Si les habitants se rendent compte qu'un projet est en route, soit qu'il y a eu des fuites, soit que le maire qui tient à la transparence et à la démocratie, l'annonce aux habitants, il est souvent trop tard pour modifier le projet. C'est alors oui ou non, avec le plus souvent une association qui se forme pour s'opposer au projet.

Pendant le délai entre le dépôt de la demande de permis de construire et la fin de l'enquête publique, comment un habitant peut-il être informé ? L'ADEME, le promoteur, le maire et le préfet considèrent que c'est le rôle de l'enquête publique et que l'habitant n'a qu'à aller consulter l'étude d'impact faite par le promoteur consultable à partir du 1er jour de cette enquête et écrire sur le registre prévu. Imaginez l'habitant d'un petite commune rurale qui doit venir aux heures d'ouverture de la mairie, quelque fois passer devant le maire qui se tient à l'entrée (comme à Portel des Corbières), lire un document qui fait couramment 500 à 1000 pages, s'en faire mentalement une synthèse et rédiger un commentaire dont il sait qu'il sera immédiatement lu par le maire qui milite pour le projet. Le maire est souvent craint et respecté. Les habitants ont en très souvent besoin. Il exerce une pression sociale très forte. Dans une commune de l'Aude, un maire a carrément annoncé à un habitant : « si tu veux que ta mère trouve une place dans la maison de retraite, tu n'as pas intérêt à ce que je voie ton nom sur le registre contre les éoliennes ! » Si une association essaye de faire une réunion publique, souvent le maire lui refuse la salle et la réunion doit se faire dans le village voisin (comme par exemple en décembre 2004 à Champeau près de Melun)

L'animateur du colloque de Caen a laissé entendre que « Vent de Colère ! » pourrait être « subventionné » par un grand groupe énergétique (il doit s'agir du nucléaire). Nous répondrons sans détour non et le SER qui est une de nos cibles comprend aussi bien AREVA que SHELL, TOTAL, BRITISH PETROLEUM , EDF, etc.) Mais nous, nous posons la question : « est-ce que des promoteurs pourraient avoir « subventionné » des maires ? ». SIIF-Energie a quelques

dirigeants mis en examen par le juge Courroye pour avoir payé le FLNC. A l'étranger, l'éolien participerait au financement des partis politiques, en est-il de même en France ?

12-LE GRAVE MANQUE DE SECURITE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL

Fin 2004, avec environ 500 MW tournant en France, on comptait déjà plusieurs accidents sérieux : Port la Nouvelle, Névian, Boulogne-Portel, Dunkerque, Sallèle-Limousis, Montjoyer-la Valdaine.
Pour 16000 à 17000 MW installés, on compte plusieurs centaines d'accidents en Allemagne.
Le récent rapport du CGM (Conseil général des Mines) démontre que les machines installées en France ne répondent que très peu à des normes, quelles soient AFNOR ou autres (européennes ou mondiales). L'ingénieur des Mines, au colloque de Caen a même raconté le cas d'un promoteur installant des machines sans paratonnerre près d'une raffinerie, ou le cas d'un autre rallongeant la longueur des pales sans imaginer les conséquences possibles, le cas d'un troisième mettant 150 kg de sable dans la nacelle pour essayer de diminuer le bruit….

Machines du promoteur canadien BORALEX

Le préfet du Nord a évoqué la possibilité d'instaurer un périmètre de sécurité autour des machines. Compte tenu des distances atteintes par les morceaux de pales, par les blocs de glace dus au givre, etc ., il est urgent que soit défini un **périmètre de sécurité entouré d'une barrière** empêchant les personnes de s'approcher à moins de 500 m. Or pour l'instant cela n'existe nulle part. A Ally le promoteur canadien Boralex a fait mettre des pancartes sur les chemins d'accès aux machines une interdiction d'approcher à moins de 300 m pour cause de projections de blocs de glace.

D'autre part, les effets des **infrasons** qui commencent à émerger de nombreuses études dans le monde entier, montre que les graves nuisances pour la santé doivent interdire des machines à moins de 5 km des habitations. Le ministère de la Santé devra être tenu responsable de ses nuisances s'il ne prend les mesures appropriées. En tout cas ce ne sera pas faute d'avoir été alerté (voir sur www.ventdecolere.org).

13-SONDAGES

90% des gens sont peu ou pas informés vis-à-vis de l'éolien industriel. Ils ont une **vision infantile de l'éolien industriel** : *« à part le coût de la machine, c'est l'énergie du vent donc c'est gratuit. C'est une énergie propre sans déchets radioactifs. Chaque kWh éolien va remplacer un kWh nucléaire. Conclusion : il faut mettre le maximum d'éoliennes »*
Tous les sondages vont peu ou prou se conformer à cette vision infantile sur laquelle surfe le lobby éolien (ADEME, promoteurs, etc.) aidé de puissants moyens médiatiques.

Ces sondages tendraient à démontrer fort sentiment positif vis-à-vis de l'éolien, sentiment qui serait le plus fort les zones où il y a des machines (Aude et Finistère)[19] (!?). Si ces sondages ont un sens, comment se fait-il que justement c'est en Bretagne et en Languedoc-Roussillon qu'il y a le plus d'associations qui luttent contre l'éolien industriel ? Nous dénonçons ces sondages comme totalement biaisés et comme une manœuvre supplémentaire de la propagande du lobby éolien. Ces sondages sont bien sûr largement cités dans les études d'impact. Si d'autres sondages doivent être fait faits, ils n'auront de valeur que si nous participons au choix et à la rédaction des questions, au choix des strates de populations et surtout que ces sondages soient faits **en fonction de la distance des machines de chaque centrale éolienne en fonctionnement**. On verra alors ce que pensent les habitants à moins de 400 m, entre 400 et 500 m, etc. jusqu'à 100 fois la hauteur en bout de pale. De tels sondages faits avec la participation des DDASS serviraient à l'établissement de distances minimales de précaution relativement aux nuisances habituelles de l'éolien industriel. Pour l'instant la Direction de la santé n'est pas en faveur de tels sondages, Pourquoi ?

Des sondages locaux (genre sondages d'initiative populaire ou consultations locales) ont été faits par des maires pour savoir si les populations riveraines était en faveur de projets éoliens à édifier à proximité de la commune. Résultats, les futurs riverains sont dans d'énormes majorités fermement opposés aux projets : **CHAMPEAUX(77) 12-12-04, 70% CONTRE, VALLERARGUES(30) 19-0-04, 79% CONTRE, MONTEILS(30) 18-04-04, 85% CONTRE**. Quand les maires (qui sont souvent très favorables aux projets) font des sondages sur des projets concrets qui risquent de modifier la qualité de la vie des riverains, ces derniers se prononcent sans appel !

[19] Il suffit d'interroger en particulier des habitants des villes moyennes ou grandes pour obtenir un résultat favorable à l'éolien.

14-L'EOLIEN INDUSTRIEL FREINE CONSIDERABLEMENT LE RECOURS AUX VERITABLES ENERGIES RENOUVELABLES

Les économies d'énergie sont un gisement très important d'énergie, utilisable **sans frais et sans nuisances**, tout de suite. Rien que la suppression de la veille sur téléviseurs, ordinateurs, etc., représente en gros l'équivalent d'un réacteur nucléaire (1000 MW) marchant à 100% du temps soit l'équivalent d'au moins 4000 MW éoliens. La suppression d'une partie du gaspillage (éclairage inutile, chauffage électrique, etc.) doit absolument être dopée par les autorités.

Les énergies renouvelables intermittentes ne doivent absolument pas être utilisées à l'échelon industriel mais seulement en autoconsommation (pompe à chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, habitat bioclimatique, petit éolien, filière bois, etc.) et, quand elles ne fonctionnent pas, on recourt à l'énergie traditionnelle. Essayer d'alimenter le réseau avec une énergie intermittente est profondément stupide et cher et ne fait qu'enrichir les promoteurs. Des énergies renouvelables non intermittentes (ou quasiment) existent et pourraient être développées rapidement à l'échelon industriel à condition de ne pas gaspiller des capitaux dans l'éolien industriel : Géothermie, Biomasse (malheureusement limitée en surface disponible utilisable), hydroliennes.

Les quelques 20 milliards d'euros gaspillés dans l'éolien industriel vont profiter principalement aux industriels étrangers au lieu de créer des emplois en France dans les autres énergies renouvelables.

15-LE LOBBY EOLIEN SE REJOUIT DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU PETROLE EN PRETENDANT QUE CELA REND L'EOLIEN « COMPETITIF ».

L'éolien industriel (ni le nucléaire d'ailleurs) ne fait tourner les moteurs thermiques et marcher l'automobile. On ne peut comparer l'éolien qu'avec les autres moyens de produire de l'électricité en France, c-à-d. le nucléaire, l'hydraulique et pour une toute petite part, le charbon et le gaz qui équipe les centrales thermiques. Cette affirmation n'a donc aucun sens. De plus, comme pour un MW éolien installé, il faut aussi un MW thermique de régulation, plus le prix du pétrole augmente, plus le combustible utilisé dans le thermique de régulation augmente (charbon, gaz naturel pour les turbines à gaz et fioul pour des centrales éventuelles au fuel). En conséquence, avec l'augmentation du prix du pétrole, l'éolien devient MOINS compétitif par rapport aux deux principales sources d'électricité française, le nucléaire et l'hydraulique.

16-LA NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE.

Après un effet d'annonce il semble de plus en plus probable qu'elle sera peu différente de l'actuelle. Après ponction de la région et du département, elle sera versée à la communauté de communes (CDC) qui la partagera entre les communes de cette CDC, touchées par les nuisances. Plus une commune touchera de TP, plus les dotations de l'État diminueront. Par contre, comme maintenant, zéro TP les 2 premières années et demi TP l'année 3. Au lieu de se laisser abuser par les promesses mirobolantes des promoteurs, les maires doivent se renseigner auprès des Trésoreries Générales.

17-L'ADEME[20] S'EST COMPLETEMENT DEVOYEE

Déjà Birraux-Le Déaut[21] (p.248 et suiv.) expliquent qu'il faut « **renforcer la transparence de l'ADEME et restaurer son pilotage par l'Etat** ». « **Il semble indispensable qu'une tutelle forte s'exerce pour la définition de la stratégie et le contrôle de l'activité de l'ADEME. … Son activité dans le domaine des énergies renouvelables doit répondre à la stratégie décidée par les pouvoirs publics et non pas tenir lieu de stratégie nationale pour les énergies renouvelables …Son action doit se placer au niveau requis, c'est à dire celui d'un établissement public dont l'action complète mais ne se substitue pas à d'autres modes d'intervention.**»
En fait il semblerait que depuis 2001 la situation ait très fortement empirée. Non seulement l'ADEME est persuadée que ce qu'elle préconise EST la politique de la France mais elle apparaît en fait comme **la branche française du département marketing et lobbying de l'EWEA** (European Wind Energy Association). Une telle situation est inacceptable et il est

[20] Prévarication : pour un fonctionnaire, manquement grave aux devoirs de sa charge.
[21] « L'état actuel et les perspectives techniques des énergies renouvelables » AN n°3415 novembre 2001

urgent que le gouvernement et les assemblées redressent la situation et rappelle fermement l'ADEME aux devoirs de sa charge.
On peut légitimement se demander pourquoi l'ADEME se conduit ainsi. L'explication la plus probables semble être la concentration très forte de militants antinucléaires radicaux dont les ministres Voynet et Cochet ont persillé l'ADEME. Le Hors Série n°225 de Sciences et Vie explique qu'un pronucléaire ne sera jamais engagé à l'ADEME.
Les Khmers verts antinucléaires croient naïvement que l'éolien va pouvoir remplacer en tout ou (grande) partie, le nucléaire. Cela les placent dans une position quasi schizophrènes dans leur combat pour l'éolien industriel aux cotés d'AREVA, de SHELL, de BRITISH PETROLEUM, de TOTAL, d'EDF, etc. qui utilisent pour leur marketing cette foi à la fois naïve, militante et intégriste. En fait ils préfèrent les gaz à effet de serre irréversibles non pas à la place, mais en plus des déchets radioactifs.

18-CONCLUSION

- inutile car sans aucun effet sur les émissions de GES
- polluant car régulé par du thermique produisant d'autant plus de GES qu'il y a d'éolien installé
- très coûteux pour toute la collectivité française qui est rackettée
- ne servant qu'à enrichir outrageusement les promoteurs privés et les constructeurs étrangers
- nuisible de façon multiple pour les riverains
- destructeur du patrimoine paysager et historique ainsi que du tourisme
- dangereux car menaçant la sécurité des riverains
- ne créant pas d'emplois permanents
- freinant la croissance
- dégradant gravement la balance des paiements et donc le déficit de la France,

L'EOLIEN INDUSTRIEL FRANÇAIS EST UNE GIGANTESQUE ARNAQUE

(qui, par les sommes en jeu, est de l'ordre de grandeur de celle du Crédit Lyonnais).
Nous demandons d'urgence l'abrogation de l'arrêté Pierret-Cochet qui est le seul et unique moteur de cette arnaque.

__Vent de Colère !__ a été fondé en septembre 2001 par une vingtaine d'associations de lutte contre l'éolien industriel. Janvier 2006, la Fédération Nationale __Vent de Colère !__ regroupe plus de 350 associations dans toute la France. Avec __Vent de Colère !__ luttent également les associations de défense du patrimoine : La Demeure Historique, Vieilles Maisons Françaises, Maisons Paysannes de France, la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux, la Ligue Urbaine et Rurale, la Sauvegarde de l'Art Français, la Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Remparts.

Le Canard Enchaîné 25 janvier 2006

Total vend du pétrole et du vent

LE pétrolier Total est écolo et tient à le faire savoir. Nouveau champion des énergies propres (on ne rit pas), le groupe a publié, voilà quelques semaines (six ans, exactement, après la marée noire de l'« Erika », affrété par Total), plusieurs communiqués sur les risques de l'effet de serre. Il y annonçait notamment avoir *« remporté un nouveau contrat avec le ministère de l'Industrie pour la construction d'une centrale éolienne en France »*.

Il s'agit de l'installation d'une trentaine de ventilateurs géants à Mounes, dans le sud de l'Aveyron. Lesquels devraient alimenter 140 000 personnes en électricité. L'investissement dépassera 100 millions mais pourrait, à terme, se révéler fructueux : grâce au soutien d'EDF, qui est obligé de racheter les kilowattheures produits à un tarif très incitatif, la rentabilité de ces grands moulins à vent peut atteindre 20 à 30 % !

A condition qu'ils tournent. Car la décision récemment prise par le ministère de l'Industrie ne concerne que la garantie de rachat des kilowattheures produits. Encore faut-il que le projet ait été préalablement accepté, après enquête publique, par la préfecture.

C'est là que les pales risquent de grincer. Défendant une association de riverains qui juge la future forêt de mâts peu esthétique, le cabinet d'avocats Lartigue s'est intéressé aux promoteurs du projet. Total s'est en effet associé à l'allemand RWE, mais aussi à Mwest, une société qui contrôle 15 % du consortium et ne respire pas la transparence : administrateurs domiciliés au Luxembourg et un actionnaire aux îles Vierges, célèbre paradis fiscal.

Rien d'illégal a priori, mais l'Etat, qui soutient le projet, risque de récolter peu d'impôts en retour. De surcroît, lorsque le groupe Total a déposé son dossier de candidature au ministère, il a bêtement oublié de mentionner l'existence de cet associé. Dans ces conditions, soulignent les avocats, la loi stipulant que *« le service public de l'électricité garantit l'approvisionnement* [en énergie] *dans le respect de l'intérêt général »* est tout bonnement bafouée. Ce qui pourrait compromettre l'autorisation préfectorale.

Contacté par « Le Canard », le groupe Total indique que, une fois les autorisations accordées, lui et RWE rachèteront les parts de cet exotique associé. Les îles Vierges, cela sonne pourtant écolo, non ?

J.-F. J.

Une enquête sur l'installation d'éoliennes met au jour le financement occulte du FLNC

Des entrepreneurs ont reconnu avoir acheté leur « tranquillité »

APPARUS lors de l'enquête, puis du procès du chef nationaliste corse Charles Pieri, condamné à dix ans de prison par le tribunal correctionnel de Paris le 20 mai, les dessous du financement du FLNC sont à nouveau mis en lumière par le juge Philippe Courroye. Le magistrat conduit une enquête sur des malversations dans le secteur du BTP, dans laquelle des proches de M. Pieri sont mis en cause. Au total, une dizaine de personnes sont poursuivies.

Les investigations se sont concentrées sur la construction par la société SIIF Energies, en 2000, de deux fermes éoliennes à Ersa et à Rogliano (Haute-Corse) – pour 105 millions de francs – et d'une centrale hydroélectrique à Cargiaca (Corse-du-Sud), pour 29 millions de francs. Ces projets ont été financés pour près de 25 % par des subventions, essentiellement européennes.

Les policiers évaluent à plus de 10 millions de francs le montant des fonds détournés. Le mécanisme qu'ils ont démonté paraît simple : menacées, les grandes entreprises comme SIIF étaient contraintes de rémunérer, pour des prestations fictives, de petites sociétés corses ou des sociétés-écrans. Les fonds étaient ensuite décaissés en espèces et remis à des membres du FLNC-Union des combattants (FLNC-UC) – la branche principale du mouvement clandestin.

« AUCUNE ATTAQUE »

Dans un rapport de synthèse du 14 juin, la brigade financière observe que, *« construits dans une région où le mouvement nationaliste est fort implanté, sur des communes tenues par des élus de cette sensibilité, les parcs éoliens – 20 éoliennes de 40 mètres de hauteur, avec des pales larges et bruyantes – génèrent au moins deux sortes de pollution (visuelle et sonore) que, pourtant, les nationalistes, ni à titre personnel ni à titre collectif, n'ont dénoncées, notamment par voie de presse, alors qu'ils clament régulièrement un profond attachement à la protection de l'île ».*

Les policiers ajoutent que, *« contrairement au sort très souvent réservé aux constructions continentales ou étrangères considérées comme inopportunes, objets de dégradations ou de destructions par explosif, les fermes éoliennes d'Ersa et de Rogliano n'ont subi aucune attaque des mouvements clandestins type FLNC ».*

Pour les enquêteurs, cette bienveillance n'a qu'une explication : le racket. *« Un certain nombre d'éléments se rapportant à des factures visant des prestations fictives ou inexactes ayant été mis au jour au cours des investigations, notamment au profit des prestataires corses, de fortes présomptions existent selon lesquelles la "protection" des unités de production d'énergie de SIIF a pu être négociée avec des mouvements clandestins, à travers les surfacturations et les fonds dégagés par celles-ci »*, affirme la brigade financière. Le rapport souligne ainsi *« la présence d'éléments proches des nationalistes parmi les prestataires participant à la réalisation des parcs éoliens, notamment Joseph Micheli, ami proche de Charles Pieri, et Charles-Philippe Paoli, dont il est le futur employeur à l'époque, et en relation avec plusieurs autres activistes du FLNC dont Jacques Mosconi, Sauveur Grisoni, Christophe Pieri ».*

Ingénieur chargé de suivre le chantier des éoliennes pour le compte de SIIF Energies, Eric Reisse a expliqué au juge Courroye, le 23 juin, avoir *« compris que le marché était surévalué pour que les choses se passent bien ». « Qu'entendez-vous par là ? »*, lui a demandé le magistrat. *« Qu'il n'y ait pas d'attentats, pas d'agressions et que le chantier se déroule normalement. »*

Dans son rapport, la brigade financière met en exergue le rôle prépondérant joué par Joseph Micheli (maire de Centuri) et Jean-Christophe Albertini – tous deux mis en examen par le juge Courroye –, qui seraient *« liés à des individus notoirement connus pour leur activisme "politico-militaire", régulièrement poursuivis pour des actes de terrorisme et condamnés pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, cette entreprise coïncidant avec les activités criminelles du FLNC-UC ».* Selon les enquêteurs, les deux hommes *« interviennent dans un système de surfacturation permettant de générer d'importantes sommes en liquide, pour au moins 150 000 euros, à travers Cap Corse Bâtiments ».* Pour les policiers, *« les engagements militants de MM. Micheli et Albertini et leurs relations étroites parmi les activités du FLNC-UC confirment que l'implantation des fermes éoliennes dans le Cap Corse avait reçu l'aval de cette organisation ».*

Lui-même mis en examen le 23 juin, Pierre Grimaldi, entrepreneur, a expliqué au juge avoir, en 2000, à la demande de Joseph Micheli, *« encaissé des chèques qui devaient revenir à ses sociétés »*, puis *« retiré du liquide qu'on devait remettre »* à M. Micheli. *« Il y a eu des gros chèques, notamment de 25 000 ou de 15 000 euros, qui venaient de sociétés du continent ou de particuliers »*, a ajouté M. Grimaldi, précisant avoir *« compris assez rapidement que ces opérations pouvaient servir à financer la cause nationaliste. Je savais que Joseph Micheli est nationaliste et qu'il est très proche de Charles Pieri. Je sais aussi qu'il connaît bien Charles-Philippe Paoli, que c'est le noyau dur du FLNC. »*

« ILS ONT BEAUCOUP DE FRAIS »

« Que faisait le FLNC de cet argent, selon vous ? », a questionné le juge. *« Ils ont beaucoup de frais. Il faut payer les avocats, les prisonniers, aider les familles des prisonniers. Tout cela se paye. C'est qu'ils sont nombreux en prison ! Ce qui me dérange, c'est que j'ai contribué à ça sans le vouloir »*, a répondu M. Grimaldi. Son épouse, qui a également encaissé des chèques puis remis des espèces à M. Micheli, a *« regretté »* ce qu'elle avait fait, *« surtout maintenant que je sais à quoi ça a pu servir, c'est-à-dire à la cause nationaliste ».*

Dirigeant de la société Scite, qui a œuvré au projet des éoliennes, Jean-Claude Cain a également été interrogé, le 24 juin, sur Joseph Micheli. *« Je savais* [qu'il] *était le frère de Thomas Micheli, le maire d'Ersa* [où] *étaient installées les éoliennes et j'ai appris que Joseph Micheli était* (...) *un nationaliste dur* (...). *J'ai compris* (...) *que c'étaient des gens qui n'hésiteraient pas à recourir à la violence le cas échéant. »* M. Cain s'est souvenu que *« des nationalistes du coin étaient venus sur le chantier voir le représentant de Nordex et avaient formulé des menaces physiques de faire sauter l'ouvrage si une personne bien précise du village n'était pas embauchée par Nordex. Il y avait des petits dessins de bombe qui avaient été tracés sur une des fondations. J'en ai parlé à Thomas Micheli et il m'a dit que c'était comme cela en Corse ».*

Directeur général de SIIF Energies, André Antolini a confirmé ce témoignage : *« Le montant de l'ensemble du marché* [105 millions de francs] *a été présenté par la société Scite »*, a-t-il affirmé. *« Jean-Claude Cain m'a dit que ce budget intégrait le coût de la tranquillité. Il me l'a fait clairement comprendre. » « Qu'entendez-vous par tranquillité ? »*, lui a demandé le juge. *« Le fait de ne pas être exposé à des attaques, c'est-à-dire le fait que le projet ne soit pas détruit et entravé »*, a répondu M. Antolini.

Fabrice Lhomme

Le « bas de laine » du maire de Centuri

Mis en examen le 24 juin par le juge Philippe Courroye pour *« abus de biens sociaux, complicité et recel », « complicité d'escroqueries en bande organisée », « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et *« financement d'une entreprise terroriste »*, le maire de Centuri (Haute-Corse), Joseph Micheli, a contesté les faits qui lui sont reprochés. *« Je n'appartiens pas au FLNC. Je n'ai jamais remis d'argent liquide à cette mouvance »*, a-t-il assuré. Concernant ses liens avec Charles Pieri, qu'il avait hébergé après la tentative d'assassinat dont le leader nationaliste avait été l'objet en 1996, et à qui il a rendu visite en prison, M. Micheli a déclaré au juge : *« Je suis nationaliste. J'appartiens à Corsica Nazione, dont le leader est Jean-Guy Talamoni. J'ai eu l'impression de faire revivre Charles Pieri, mais ce n'est pas pour autant que je cautionne ce qu'il fait. »* Prié de s'expliquer sur les importantes sommes en espèces découvertes dans son bureau et à son domicile (l'équivalent de plus de 150 000 euros), il a répondu : *« En Corse, on garde le bas de laine. »*